

16 mars 2022

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 janvier 2021 de M^{mes} et MM. Michèle Roullet, Denis Ruyschaert, Maxime Provini, John Rossi, Laurence Corpataux, Pierre de Boccard, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Daniel Sormanni, Luc Barthassat, Brigitte Studer, Pascal Altenbach, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest, Leyma Milena Wisard Prado, Didier Lyon et Christiane Leuenberger-Ducret: «Des encombrants qu'on prend».

Rapport de M^{me} Olivia Bessat-Gardet.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 avril 2021. Elle a été traitée lors des séances des 11 novembre 2021 et 27 janvier 2022, sous la présidence de M. Yves Herren. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève est parvenue en quelques années à supprimer presque tous les débarras sauvages grâce aux campagnes de sensibilisation et à un service de voirie efficace;
- que les objets encombrants prélevés par le service de voirie sont considérés comme des déchets par la Ville et donc destinés à l'élimination;
- que la population genevoise a pris l'habitude de trier les déchets et de téléphoner à la voirie pour faire ôter ses objets encombrants – pour autant ces objets ont souvent disparu lorsque la voirie passe les prendre, des personnes les ayant récupérés pour les valoriser;
- que, d'un point de vue environnemental, la meilleure politique est encore de réduire nos déchets;
- que la récupération et le recyclage sont des moyens de maîtriser la consommation et de préserver notre planète;
- que, dans cette période de crise sanitaire qui a entraîné plus de précarité, des objets peuvent avoir une seconde vie et permettre ainsi de faire des économies;

- que les brocantes, les marchés aux puces, les fêtes de quartier qui se multiplient montrent que beaucoup aiment flâner à la recherche de trouvailles, d'objets qui ne servent plus à certains, mais qui peuvent trouver un nouvel acquéreur;
- que la tendance aujourd'hui est de «déconstruire», démonter les pièces de produits (ordinateur, portable, électroménager, véhicule...) pour récupérer des éléments qui peuvent être recyclés et que cette pratique peut être élargie aux «encombrants»;
- qu'une récupération d'encombrants planifiée est un bénéfice pour tous: moins de déchets, d'énergie, de pollution, de réchauffement climatique et parfois même une source d'inspiration pour ceux qui aiment décorer leur intérieur avec des objets rétros,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- organiser avec le service de voirie le droit pour les habitants de la ville de Genève de déposer un jour par mois (ou à un autre rythme) les objets dont ils veulent se débarrasser, et qui pourraient être ramassés par d'autres;
- étudier différentes pistes pour qu'un tel projet ne dégénère pas en débarras sauvages.

Séance du 11 novembre 2021

Audition de M^{me} Michèle Roulet, motionnaire

M^{me} Roulet note que la motion en elle-même est rédigée de manière assez claire. S'il y avait à une époque beaucoup de débarras sauvages, la répression menée sous la magistrature de M. Maudet a été assez efficace. Le service de débarras des encombrants est aujourd'hui bien organisé, et il suffit de téléphoner à la Voirie pour que cela soit collecté. Or, on voit très souvent que les objets déposés dans la rue sont bien souvent récupérés avant même que la Voirie ait eu le temps de passer. À une époque où tout était déposé dans la rue, les gens se promenaient dans les rues pour aller trouver des objets parfois précieux. Il faut également savoir que tout ce qui est récupéré par le service de la Voirie est considéré comme un déchet et est destiné à l'élimination. Cette motion propose de réfléchir à un système où, sans remettre en place des débarras sauvages, il serait possible que les gens puissent se séparer de leurs objets tout en laissant la possibilité à d'autres personnes de les récupérer dans la rue. Une telle initiative serait utile pour les personnes rencontrant des difficultés financières, leur permettant d'aménager leurs logements avec des objets récupérés, mais pas uniquement, tout le monde pouvant être intéressé par de la récupération.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir s'il faut comprendre qu'il y aurait un jour de brocante à un rythme défini par la Ville, à l'échelle d'un quartier.

M^{me} Roulet répond qu'il ne s'agirait pas du tout d'un système de brocante, mais d'un système qui permettrait de déposer des objets considérés comme encombrants dans des lieux spécifiques dans les quartiers, sans objectif lucratif, pour que les habitant-e-s puissent flâner et faire de la récupération. Il reviendrait cependant à la Ville de définir les modalités précises de dépôt, en termes de lieux et d'horaires.

Une commissaire trouve qu'il s'agit d'une bonne idée et souhaite savoir à quelles modalités les motionnaires pensent, par exemple un lieu centralisé pour toute la Ville ou bien des lieux par quartier.

M^{me} Roulet répond qu'il faudrait même plusieurs lieux au sein des quartiers, ne serait-ce que pour faciliter le transport pour les personnes ne disposant pas d'une camionnette. Cette motion propose d'inciter les gens à aller se promener et à déambuler dans la ville pour faire des trouvailles et donner une seconde vie aux objets et si M^{me} Roulet n'est pas nécessairement convaincue par La ville est à vous qui représente une philosophie très différente, le système proposé serait ici très différent. Il serait également bien sûr possible de le réguler, en définissant les objets pouvant être déposés et ceux ne pouvant pas l'être.

Un commissaire trouve que cette motion fait fi d'un certain nombre de choses, par exemple les conditions hygiéniques ne pouvant pas être garanties et pouvant engager la responsabilité de la Ville. D'autre part, la motion fait également fi de la possibilité de téléphoner à des associations pour faire récupérer des meubles que l'on ne veut pas voir jetés. Si cette idée part d'un bon sentiment, elle rencontre des limites qui pourraient avoir des conséquences pour la Ville. M^{me} Roulet répond que la Ville est techniquement responsable de nombreux événements, y compris La ville est à vous. Or, si la plupart de ces événements ont des intérêts financiers, le système proposé par cette motion n'en a pas. D'autre part, M^{me} Roulet ne voit pas pourquoi la Ville devrait assumer des responsabilités en cas de blessure, et la population est tout à fait capable d'évaluer les risques lorsqu'elle se saisit d'un objet. Dans ce cas, la Ville devrait aussi être responsable pour chaque problème rencontré avec un objet acheté au marché aux puces, simplement parce qu'elle verse des subventions et prête un espace. Pour ce qui est des associations, M^{me} Roulet rappelle qu'elles ne se déplacent même plus, ne disposant juste pas de la place pour stocker des meubles supplémentaires.

Un commissaire rappelle que le système actuellement en place permet, pour les objets en fin de vie, de finir aux encombrants, et se demande si cette proposition viserait à remplacer ce système.

M^{me} Rouillet répond qu'il ne s'agit pas de démolir un système qui fonctionne très bien. Le système proposé par la motion propose plutôt de faire de la récupération en amont, avec un rythme qui serait défini par le Conseil administratif et dans des lieux déterminés en accord avec le service de la Voirie. Il serait aussi possible d'imaginer un système d'inscription auprès de la Voirie, qui permettrait de savoir si les objets ont été pris ou non. Il est par ailleurs assez difficile de savoir si un objet n'intéresse vraiment personne, et toutes les classes sociales pourraient être intéressées par tous les types d'objets, tant que l'on est quelque peu bricoleur. Il est aujourd'hui catastrophique de jeter certains objets qui pourraient tout à fait avoir une seconde vie.

Un commissaire note que cette idée a séduit la quasi-totalité des groupes politiques et souhaite savoir si l'on trouve des idées similaires ici en Suisse ou ailleurs.

M^{me} Rouillet répond qu'elle n'a pas connaissance de telles initiatives, d'autant plus que la lutte contre les débarras sauvages est forte en Ville de Genève et ailleurs.

Un commissaire intervient pour donner l'exemple du viaduc pour monter à Chamonix, sous lequel se trouve un lieu appelé La Casse qui permet d'aller fouiner pour récupérer des objets.

M^{me} Rouillet observe qu'il est possible de récupérer des objets dans toutes les déchetteries, et que cela rencontre en général un certain succès.

Un commissaire se demande si l'on pourrait y voir une similarité avec la boîte des voisins.

M^{me} Rouillet répond qu'il s'agit effectivement d'une idée similaire mais que les objets déposés seraient normalement destinés à être détruits par la Ville. L'idée proposée n'est pas nécessairement simple à mettre en œuvre, mais il serait dommage de se passer de cette réflexion.

Un commissaire note qu'il arrive souvent, lorsque l'on téléphone à la Voirie pour se débarrasser d'encombrants, que les objets aient déjà été pris par quelqu'un avant même le passage du service.

M^{me} Rouillet répond qu'il est vrai que cela arrive parfois, et cela montre d'autant plus que la population a un certain goût pour la récupération d'objets. Si cela intéresse les gens, pourquoi ne pas alors l'organiser pour éviter que la Voirie ne passe pour rien. Cela permettrait aussi d'informer la population pour qu'elle puisse aller se promener dans les quartiers voir ce qui est disponible avant que la Voirie ne passe.

Un commissaire se demande si les motionnaires avaient en tête cette possibilité des courses à vide de la Voirie dans le cas où les objets auraient déjà été

récupérés. Il faudrait peut-être le préciser dans le texte et pousser le Conseil administratif à réfléchir un peu plus loin en étendant les écopoints avec des zones de collecte pour ces objets. M^{me} Rouillet répond que cette idée n'était pas dans la réflexion initiale des motionnaires. Il faut garder le service de collecte des encombrants, qui est très précieux. Cependant, rien ne peut empêcher la population de récupérer des objets dans la rue, même si la Voirie est censée passer. Ce qui justifie de réfléchir à une organisation permettant de sauver certains objets en amont et limiter ainsi la quantité de déchets.

Un commissaire propose l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis et de M. Lorenzi du Service Voirie – Ville propre.

La commission accepte cette proposition d'audition à l'unanimité.

Séance du 27 janvier 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de MM. Mauro Lorenzi, chef du Service Voirie – Ville propre, et Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

M^{me} Barbey-Chappuis entame sa présentation en rappelant qu'un débat assez nourri avait déjà eu lieu en plénière sur ce sujet. Cette motion part d'une intention certes louable, mais pose plusieurs problèmes puisqu'elle repose sur un diagnostic en partie erroné. Le premier considérant mentionne que la Ville de Genève a supprimé presque tous les débarras sauvages de son territoire. Cela est loin d'être vrai puisque le service de la Voirie gère encore 2000 débarras sauvages par année et que cette tendance n'est pas à la baisse. En ce qui concerne les encombrants, la motion mentionne que ces derniers sont destinés à l'élimination. La Voirie travaille avec des partenaires pour s'assurer que les débarras étant collectés soient ensuite acheminés vers des filières de tri. Le taux de tri de ces débarras est de 60%, alors qu'à titre de comparaison, celui des ménages est plutôt de l'ordre de 40%. Le troisième considérant repose sur une croyance courante mais ne résistant pas à la réalité des chiffres, puisqu'il mentionne que les objets laissés par les habitant-e-s à l'attention de la Voirie ont souvent disparu lorsque cette dernière arrive sur les lieux. En réalité, sur un total de 44 000 rendez-vous pris, seulement 4% des objets se révèlent manquants lors du passage du service. Concernant la question du recyclage, la Ville de Genève travaille déjà avec l'association Ge Répare, soutenue par l'Agenda 21 et par le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Le site internet et l'application Déchets Genève recensent par ailleurs les associations et organismes caritatifs reprenant divers objets. Enfin, le dernier point de la motion concerne la demande faite de laisser plusieurs fois par mois les encombrants à la disposition des habitant-e-s dans des lieux donnés. Il s'agit d'une proposition qui s'avérerait problématique pour la Ville puisque

la commune deviendrait une sorte de marché aux puces à grande échelle. Cela représenterait d'importants problèmes logistiques pour la Voirie qui devrait à la fois gérer la collecte d'encombrants sur rendez-vous et la récolte de ces objets non récupérés.

M. Lorenzi précise que les débarras sauvages sont en baisse puisqu'ils sont passés de 10 000 à 7 000 en 2021, bien que ce chiffre reste tout de même non négligeable. Le taux de tri des encombrants fournis aux partenaires est passé à 70%, notamment en raison de la collecte dans des véhicules au sein desquels les objets ne sont pas comprimés. L'aspect des rendez-vous annulés en raison d'encombrants disparus reste marginal, représentant effectivement entre 4 et 5% des rendez-vous. Il n'est cependant jamais exclu que sur un débarras, un objet ou deux disparaissent avant l'arrivée du service. Pour la partie logistique, cinq véhicules permanents assurent entre quarante et cinquante rendez-vous par jour avec 41 000 rendez-vous honorés en 2021. Si l'on imaginait une concentration par quartier ou par rue, avec par exemple un seul jour dédié au débarras, le nombre de véhicules et de personnel serait quadruplé, ce qui poserait évidemment d'importants problèmes logistiques. Pour arriver au taux de tri actuel de 70%, d'importants efforts ont été nécessaires, et l'activité de débarras présente par ailleurs le meilleur taux de tri.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaite savoir ce qui est fait des 70% d'objets triés par des partenaires.

M. Lorenzi répond que les débarras sont récoltés sur la base des rendez-vous et que les objets sont chargés sur des véhicules à plateaux permettant de les garder intacts. Ils sont par la suite amenés chez un partenaire qui se charge du tri et de la revalorisation des matières, en séparant le bois, le métal, les appareils électriques. Aujourd'hui, 68% des 4 000 tonnes d'encombrants sont récupérées et revalorisées. Les 32% restants sont incinérés. À l'inverse, la collecte des ménages dans les écopoints et dans le porte-à-porte a un taux de tri de 40% en Ville, contre 50% au niveau cantonal.

Une commissaire souhaite savoir si la revalorisation passe par un seul partenaire.

M. Lorenzi répond qu'il s'agit d'un appel d'offres, la Ville ne disposant pas de la logistique nécessaire pour évacuer 4 000 tonnes de déchets. Les partenaires récupèrent les encombrants à la Praille et les acheminent vers les filières de tri. M^{me} Barbey-Chappuis précise que le taux de tri ne doit pas être confondu avec les objets ayant une seconde vie, qui sont pour leur part récupérés par des partenaires caritatifs.

La commissaire note que huit à dix vide-greniers sont organisés par année en Ville et souhaite savoir si cela amène une surcharge d'encombrants pour la Ville.

M. Lorenzi répond que relativement peu de matériel est sorti dans la rue lors de ces événements et que la population souhaite surtout vendre. Cependant, ce qui n'est pas donné reste dans la rue, et viennent s'y ajouter des débarras sauvages, ce qui génère un travail supplémentaire pour la Voirie.

Une commissaire rappelle que la filière caritative a été évoquée et se demande à quel point la population est au courant de ces alternatives avant de penser à jeter des objets, et s'il serait possible d'imaginer d'orienter l'action sur la visibilisation sur ce qui se fait déjà.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la Ville met déjà sur son site internet les liens vers les sites de ces associations ainsi que dans le tous-ménages et sur l'application Déchets Genève. Il est cependant vrai que la demande de la motion pourrait en partie entraver l'action de ces organismes. M. Lorenzi précise qu'il ne faut pas négliger que les personnes prenant rendez-vous pour un débarras ont des exigences d'immédiateté et il est beaucoup plus difficile pour les organismes caritatifs d'offrir cette même rapidité que la Ville.

Un commissaire observe que sur le site de la Ville, la possibilité de prendre rendez-vous pour faire débarrasser ses encombrants est mentionnée avant la possibilité de faire récupérer ces objets par des organismes caritatifs et se demande s'il ne faudrait pas réorganiser cette page pour promouvoir en premier les organismes de réparation ou de don.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela pourrait tout à fait être imaginé. Cependant, l'information sur les débarras doit rester accessible. M. Lorenzi précise que la Ville essaie de revitaliser ces pages régulièrement et que la dernière modification a eu lieu il y a dix-huit mois.

Un commissaire souhaite savoir si le prestataire récupérant les encombrants se contente de revaloriser les matières ou s'il est possible de donner une seconde vie aux objets pouvant en avoir une. Il souhaite également savoir comment s'organise la remontée d'informations sur les débarras sauvages et quelle est la réactivité de la Voirie sur la question.

M. Lorenzi répond que l'information provient principalement de la police municipale et du personnel de la Voirie. Il faut également bien comprendre que quand les citoyen-ne-s voient un débarras, ils n'ont aucun moyen de savoir s'il n'est pas dans l'attente d'un rendez-vous des encombrants. Concernant l'entreprise prestataire, les objets ne sont pas soigneusement déchargés et il est probable que ces objets reconditionnés coûtent très cher en raison du coût de réparation. Le prestataire n'assure donc aujourd'hui que de la revalorisation de matière.

Le commissaire note que cela pourrait être une option dans un futur appel d'offres. Il souhaite également savoir s'il existe une directive encadrant les possibilités pour des agent-e-s de la Voirie passant à proximité d'un débarras sauvage lors de leur tournée.

M. Lorenzi répond que le ramassage est organisé de manière chronologique et que tout est ramassé dans la mesure du possible. Cependant, la Voirie enquête toujours sur l'origine du débarras sauvage, ce qui nécessite parfois d'attendre un peu avant le ramassage.

Une commissaire souhaite savoir si l'on dispose de chiffres sur le succès de l'application Déchets Genève.

M. Lorenzi répond qu'il y a 6000 vues à chaque fois qu'une nouvelle y est publiée, ce qui en fait l'application la plus populaire en Ville.

Une commissaire revient sur la question des partenaires et souhaite savoir si la Ville paie quelque chose ou si l'entreprise paie des frais pour récupérer ces déchets.

M. Lorenzi répond qu'il s'agit d'un appel d'offres dans lequel la Ville paye le partenaire pour collecter ces déchets. Les tarifs du prestataire prennent cependant en compte l'estimation de ce qu'il pourra réutiliser comme matière première. Il y a aujourd'hui trois ou quatre prestataires sur le canton pouvant assurer ce service.

Une commissaire note qu'en cas de débarras sauvages, des enquêtes sont menées et souhaite savoir quels sont les risques encourus.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'enquête est menée par des enquêteurs au sein du service de la Voirie, également en charge de faire respecter l'interdiction du plastique à usage unique. M. Lorenzi précise que la première amende est de 200 francs, doublée à chaque récidive. Dans le cas de débarras trop importants, la collecte, le transport et l'élimination des déchets peuvent être facturés aux personnes responsables.

Une commissaire comprend donc que le Conseil administratif n'accueille pas positivement cette motion et souhaite savoir ce qu'il envisage comme pistes pour y répondre de manière plus accessible.

M. Lorenzi retient l'importance de la communication et la mise en avant des alternatives aux rendez-vous encombrants. Cependant, le système actuel de collecte des encombrants est bien réglé et la demande de la motion ferait peser des contraintes logistiques importantes. Les filières de reconditionnement des objets n'existent malheureusement actuellement pas à une telle échelle.

Une commissaire souhaite savoir si d'autres biais qu'Internet sont disponibles pour prendre rendez-vous et si des contacts se font avec des associations représentant les intérêts des personnes illettrées ou allophones.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'un tous-ménages est envoyé à toute la population. M. Lorenzi précise qu'il est possible de prendre rendez-vous par téléphone et que l'information est transmise auprès des personnes travaillant dans les points d'information de la Ville.

Une commissaire souhaite savoir si ces supports d'information sont traduits dans une autre langue que le français.

M. Lorenzi répond que le site internet est traduit en anglais et que les informations sont également illustrées avec des pictogrammes assez clairs.

Un commissaire souhaite savoir si une collaboration se fait avec les régies privées.

M. Lorenzi répond que la Ville informe les régies et leur envoie le tous-ménages, ainsi qu'aux entreprises de nettoyage et de conciergerie, et ce au même titre que les citoyen-ne-s.

Un commissaire rappelle que cette motion demande le droit pour les habitant-e-s de la Ville de déposer plusieurs fois par an les objets dont ils veulent se débarrasser pour être ramassés par d'autres. Actuellement, le ramassage par prise de rendez-vous fonctionne bien et permet d'aller très vite. La pression logistique demandée par cette proposition serait importante sur les effectifs et les ressources du service, et le président souhaite savoir si des pistes alternatives pourraient être envisagées.

M. Lorenzi confirme qu'en dehors de la possibilité de mieux hiérarchiser les informations et de privilégier la collecte d'objets par le caritatif, il serait très difficile pour la Ville de répondre aux demandes de la motion. M^{me} Barbey-Chappuis précise qu'un double système serait effectivement très problématique pour la salubrité sur la voie publique.

Prises de position et vote

Un commissaire socialiste note que ce texte, bien qu'intéressant, a été confronté à la réalité du terrain. Bien que le travail de commission ait pu apporter quelques suggestions, le Parti socialiste ne soutiendra pas cette motion.

Un commissaire du Centre (ex-PDC) annonce que son groupe ne soutiendra pas cette motion, qui, bien qu'intéressante et nécessaire pour que la commission se fasse une idée de la réalité du terrain, ne saurait être applicable.

Un commissaire Vert annonce que les Vert-e-s ne soutiendront pas ce texte car les informations nécessaires obtenues suite à l'audition de ce soir ont montré la logistique contre-productive qu'il impliquerait.

Une commissaire d'Ensemble à gauche ne soutiendra pas cette motion, qui, malgré de bonnes intentions, formule des demandes difficilement réalisables.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son parti ne soutiendra pas cette motion, bien que signataire, au vu de la logistique lourde qui ne permettrait pas de réaliser l'objectif attendu.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas cette motion. Si le texte portait d'une bonne attention, il demande une mise en œuvre très compliquée, alors que beaucoup d'alternatives existent déjà.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce qu'il ne soutiendra pas cette motion et qu'il s'aligne sur les positions précédemment exprimées.

La commission refuse cette motion à l'unanimité.